

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2018

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absents excusés : J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 07 Avril 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Recensement 2019 - Modalités :

Le recensement de la population aura lieu en 2019.

Un arrêté sera pris pour le choix du coordinateur.

Madame le Maire propose Mme Castéran qui a déjà effectué ce travail.

Décision à l'unanimité :

Coordinateur communal : Cynthia Castéran.

L'Agent recenseur sera nommé au dernier trimestre 2017. Si personne ne se présente, le recensement sera effectué par Mme Cynthia Castéran.

2. Achat du terrain de Mme Taussac :

Concernant l'achat du terrain, Madame Taussac et Mme le Maire souhaitent changer de notaire. Le notaire actuel depuis 6 mois n'a pas avancé sur les documents de succession à réaliser.

Changement de notaire et Achat en cours.

3. Devis Prosoluce - Orange :

Madame le Maire présente au conseil municipal l'étude faite par la société PROSOLUCE fournisseur de téléphonie basé à Toulouse.

A ce jour, les factures d'Orange s'élèvent à 164,36€ par mois.

Suite à une simulation, Prosoluce propose une facturation de 101,17€ par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à ce changement d'opérateur.

Madame Le Maire est chargée de finaliser ce changement et de modifier la durée d'engagement

de 60 mois à 36 mois.

4. PNR :

Le Parc Naturel Régional Comminges - Barousse - Pyrénées, représente 196 communes pour une superficie de 1700 Km², projet permettant de valoriser l'image de notre territoire.

Il est proposé à chaque commune de délibérer afin d'accepter une cotisation de 50 centimes par habitant pour adhérer à l'association pour la création de ce parc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité charge Madame le Maire de finaliser la délibération demandée.

5. Auberge du Crabère - divers :

Il s'agit de prendre une délibération qui annule et remplace la précédente afin de démarrer le premier loyer en juin 2018 et non en mai 2018 (les aubergistes n'étant pas encore réellement installés en mai).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de date.

Quant à l'assainissement de l'auberge, début des travaux en septembre. Il semble que les odeurs aient toutefois diminué compte tenu que l'auberge est aérée en permanence.

6. Cabane d'Uls :

Travaux prévus lors d'une journée citoyenne en juin, compte tenu des intempéries, les journées sont reportées au weekend du 07 et 08 Juillet.

Un règlement d'occupation est proposé, le tarif est de 6€ par nuit et par personne, un chèque de 100€ de caution demandé lors de la remise des clés. Le document du Règlement est remis à chaque réservation et rendu signé à la fin du séjour.

Une Réunion avec le Groupement pastoral est prévue le 14 Juin avec la présidente Mme Pascale Fourquet, Monsieur Alain Trey et Mme le Maire, afin de faire le point sur la saison des estives 2018, sur l'occupation d'un couchage à Uls et sur les contre parties.

7. Questions diverses :

- Montée en puissance d'internet village de Melles et Hameau de Labach : Haute Garonne Numérique et Alsatis étudient les propositions de certains habitants de la Gouade quant au déplacement du poteau, suite à la réunion sur site le 7 mai en présence de Monsieur Rossini représentant de Haute Garonne numérique, de Madame le Maire de Monsieur Amiel et d'une partie des habitants de la Gouade.

- Toit de la maison Pélicier, un devis est demandé à l'entreprise Fourquet.

- Cette année la course « La Transpyrénéenne » passera à Melles du 06 au 11 Août avec un check point dans le village. La Commune mettra à sa disposition ses bâtiments pour l'accueil et l'organisation. Salle des fêtes et salle des associations.

- Salle des Associations : un courrier a été adressé à chaque Président de chaque Association suite à du matériel laissé en désordre et non nettoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,
Annie Ayrat

